



Research Paper

Territorialisation Religieuse En Milieu Urbain : Cas D'abobo Sud (Abidjan-Côte D'ivoire)

DAN Loua Elvis
LOBA Akou Don Franck Valéry
Université Félix Houphouët Boigny Abidjan

RÉSUMÉ

L'objectif de cet article est de contribuer à la compréhension du processus de territorialisation religieuse dans l'espace urbain de la commune d'Abobo. Le Sud d'Abobo a été retenu comme champ d'expérimentation. La méthodologie de collecte de données s'est basée sur la recherche documentaire, et sur des entretiens avec des responsables de l'administration en charge du culte et des responsables de communautés culturelles. L'utilisation du GPS a permis d'inventorier, de géolocaliser les lieux de culte islamique et de déterminer leurs quartiers d'appartenance par l'entremise d'un SIG. L'étude révèle que le Sud d'Abobo est un territoire d'impact religieux musulman. De ce fait, la partie Sud d'Abobo abrite en grande majorité des populations originaires du monde savanicole de la Côte d'Ivoire (Mandé du Nord, Voltaïque et non nationaux). Ces populations se caractérisent notamment par leur adhésion massive à l'Islam, et par leur forte participation aux activités économiques de la commune (populations fortement impliquées dans le commerce et le transport).

Mots-clés : lieux de culte, territorialisation religieuse, urbain, Abobo, Abidjan

ABSTRACT

The objective of this article is to contribute to the understanding of the process of religious territorialisation in the urban space of the commune of Abobo. The South of Abobo was chosen as the field of experimentation. The data collection methodology was based on documentary research and interviews with officials from the administration in charge of religion and leaders of religious communities. The use of GPS made it possible to inventory and geo-locate the Islamic places of worship and to determine their neighbourhoods through a GIS. The study reveals that the southern part of Abobo is a territory of Muslim religious impact. As a result, the southern part of Abobo is home to a large majority of populations originating from the savannah world of Côte d'Ivoire (Northern Mande, Voltaic and non-national). These populations are characterised in particular by their massive adherence to Islam, and by their strong participation in the economic activities of the commune (populations strongly involved in trade and transport).

Keywords: places of worship, religious territorialisation, urban, Abobo, Abidjan

Received 14 Apr., 2023; Revised 28 Apr., 2023; Accepted 30 Apr., 2023 © The author(s) 2023.

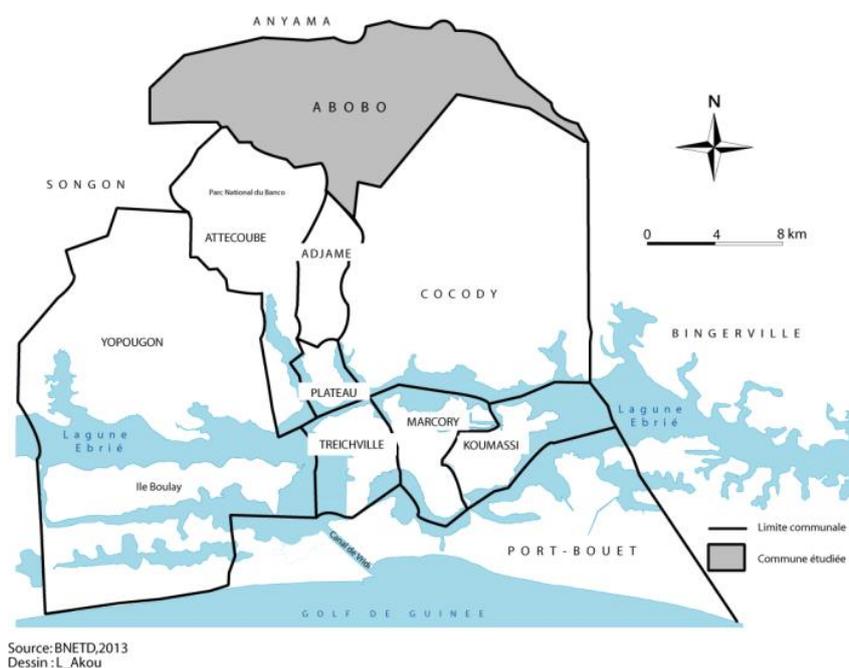
Published with open access at www.questjournals.org

I. INTRODUCTION

La religion permet essentiellement de penser les territoires, de les organiser et de les contrôler (RACINE et WALTHER, 2003). La pratique religieuse devient ainsi un facteur de développement comme le soulignent BERTRAND et MULLER (1999) en ces termes : « le religieux, sous toutes ses formes, concourt à l'organisation de la société, à l'organisation des communautés d'habitants à différentes échelles, à leur territorialité et plus généralement à l'organisation de l'espace ». Aussi, les lieux de culte constituent-ils des centres polarisants et générant des activités économiques, gérant et produisant des ressources ayant une incidence notable dans le développement local, régional voire national (LASSEUR et TROUILLET, 2017). À cet effet, c'est un sujet qui s'intègre de plus en plus dans la planification des aménagements urbains. La pratique religieuse nécessite de ce fait une attention particulière de la part des pouvoirs publics, et ce, du fait que l'implantation des lieux de culte est révélatrice de dynamisme démographique et de pluralisme religieux (GAGNON et GERMAIN, 2002). De plus en plus, l'implantation de ces places de prédilection de la manifestation de la foi, très prisées des populations, se fait de façon exponentielle, et contribue à marquer significativement les paysages urbains (JALABI, 2014 ; SINO, 2012 ; TROUILLET et LASSEUR, 2016). Ils sont désormais considérés comme des espaces patrimoniaux, faisant ainsi partie intégrante du vécu urbain

(GAGNON et GERMAIN, 2002). De par le statut social qui les définit, les lieux de culte assurent en outre une fonction de brassage, de rencontre de populations d'origines diverses. Ce qui fait d'eux, des espaces de mixité, et de regroupement où se développe une certaine socialisation fondée sur la solidarité (MIRAN, 2006). En Côte d'Ivoire, la diversité religieuse est observable par la pluralité des lieux de culte observable dans les villes et par la pluralité de l'appartenance religieuse des populations. Nonobstant le melting-pot religieux et la dynamique tous azimuts des villes, très peu d'études ont été effectuées en vue de comprendre les modalités qui président à la répartition des lieux de culte, de leur emprise sur les espaces urbains et du processus de production de cette emprise. L'objectif de cette étude est d'analyser le processus de production des marqueurs religieux dans l'espace urbain de la commune d'Abobo. Abobo située dans le Nord d'Abidjan (figure 1), se caractérisant par sa charge démographique et sa pluralité ethno culturelle. L'option d'Abobo Sud a été motivée par le fait que cette partie de la commune, à l'origine un territoire *Atchan*, s'est transformé en paysage d'allogènes et d'allochtones qui ont par la suite déployé dans cet espace leurs propres pratiques culturelles dont la religion fait partie intégrante (DAN, 2022).

Figure 1 : Localisation de la commune d'Abobo dans la ville d'Abidjan



I-MÉTHODE ET DONNÉES

Les données collectées dans le cadre de cette étude proviennent d'une part, d'un inventaire exhaustif par GPS des lieux de culte islamique sur toute l'étendue de la commune d'Abobo ; et d'autre part, de sources documentaires et d'entretiens. La collecte de données par GPS découle d'une observation directe entreprise de Septembre 2016 à Mai 2018. Cette activité a permis de constituer une matrice spatiale d'informations permettant de géolocaliser (par coordonnées GPS en UTM) les lieux de culte musulman et de définir leur quartier d'appartenance. La matrice ainsi constituée a été transformée en table attributaire après une projection dans un logiciel SIG. De la table attributaire, nous avons pu connaître le taux de présence de lieux de culte musulman par quartier. Cet exercice a été rendu possible grâce au fichier de forme de la commune d'Abobo, où nous avons ouvert *les Propriétés de la couche, Symbologie, Quantités*, puis l'onglet *Couleurs graduées*.

S'agissant des sources documentaires, elles émanent des Thèses et ouvrages consultés dans la bibliothèque de l'ex-FLASH et sur Internet, des rapports en annuaires statistiques produits par le Service technique de la mairie d'Abobo, le ministère de la construction et la Direction Générale des Culte (DGC). Des informations ont été aussi acquises auprès de l'Institut National de la Statistique (INS) en charge de la production de données socio démographique via le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Nous signalons qu'à défaut de données récentes ce sont les données de 1998 qui ont été traitées, ainsi que des estimations établies par le RGPH 2014.

En ce qui concerne les entretiens, ils se sont tenus avec des responsables des cultes religieux les plus représentatifs. Ces entretiens ont tourné autour des points suivants :

- Date d'implantation de la communauté religieuse ;

- Procédure d'implantation de la communauté religieuse ;
- Difficultés rencontrées à cette fin.

Par ailleurs, des entretiens avec la Direction du service technique de la Mairie et les chefferies villageoises d'Abobo ont eu lieu. Ces entretiens ont porté sur l'acquisition du foncier par les associations culturelles, et l'histoire de l'urbanisation de la commune.

II. RÉSULTATS

2.1 Origine et organisation des communautés dans la partie Sud d'Abobo

2.1.1 Immigration et installation des allogènes et des autochtones dans la partie Sud d'Abobo

À l'origine, la partie Sud d'Abobo était constituée de « villages » traditionnels d'autochtones Atchan que sont Abobo-Baoulé et Abobo-Té, et ce, jusqu'à la fin du XIXe siècle (DIABATE et KODJO, 1991). Ce vaste espace était donc constitué que de ces deux villages et de leurs plantations qui assuraient les moyens de subsistance de la population. À cette époque, la commune d'Abobo dans son ensemble était dénué d'équipements et infrastructures de base (routes, écoles, dispensaires, etc.). C'est en 1904, au moment où commence la construction de la voie ferrée que le destin d'Abobo, terre des Tchaman bobo change. En effet, une petite gare, érigée par l'administration coloniale française au Nord de ces deux villages (Abobo-Baoulé et Abobo-Té), à proximité d'Abobo-Baoulé, se transforme en une concentration urbaine qui prend le nom d'Abobo-gare. La nouvelle création a donc, attiré tous les « déguerpis » des autres quartiers et les immigrants. Ainsi, quand l'État voudra fixer les personnes en quête de logements sur le plateau du Banco, c'est plutôt à Abobo-gare qu'elles préféreront aller planter leurs masures. Du rang des immigrants à Abobo, on note la présence très ancienne des ressortissants du Nord de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens, d'origine Malinké (Mandingue) et islamisés depuis le XIIe siècle. Leur implication dans le commerce et le transport urbain les a fait cohabiter depuis la fin du XVIII^{ème} siècle avec les autochtones Atchan qui leur ont permis d'occuper la périphérie des villages d'Abobo-Té et d'Abobo-baoulé (DIABATE et KODJO, 1991). Cet espace *Atchan* s'est donc progressivement mué en paysage malinké avec tout ce que cela implique comme habitude religieuse. La proximité de la gare de la ligne du chemin de fer dans cette partie Sud de la commune a aussi été déterminante dans la colonisation malinké de cet espace *Atchan*. La massive présence de mosquées à cet endroit d'Abobo trouve son origine dans ce processus d'immigration.

2.1.2 Conditions d'accès au foncier des communautés musulmanes

Avec l'absence de l'État (avant la communalisation en 1978), le foncier à Abobo était géré par les communautés villageoises Atchan avant la communalisation. De ce fait, les différents lotissements initiés par les communautés villageoises notamment celles d'Abobo-Baoulé et d'Abobo-Té ont vu surtout les communautés chrétiennes bénéficier de la flexibilité du régime domaniale de cette époque. La communauté musulmane immigrante pour sa part n'a pas bénéficié de l'accès facile au foncier de la période avant la communalisation. Ce n'est qu'avec l'intervention de l'État à la fin des années 1970 (début de la communalisation), que les terrains urbains furent mis en vente à toute personne désireuse d'acquérir des terres à Abobo. Aussi, faut-il rappeler que des terrains furent vendus par des familles autochtones aux migrants allogènes et allochtones. Du rang de ces nouveaux acquéreurs, on trouve les populations immigrantes Malinké confinées autour d'Abobo-gare, de Samaké et Cent douze hectares notamment (les deux points névralgiques de la commune), qui ont acquis des terrains et ont ainsi bâti une urbanisation autour des mosquées dans la partie Sud d'Abobo. Dans la partie Sud d'Abobo se trouve aussi les deux plus grandes mosquées centrales d'Abobo que sont la « mosquée inachevée du Kennedy » et la mosquée Chaka Koné. Toutefois, il est important de rappeler que des dons de portions de terres ont été fait à la communauté musulmane pour l'édification de leurs lieux de culte précisément à Cent douze hectares (mosquée inachevée d'Abobo Kennedy), Abobo-gare (mosquée Chaka Koné), M'ponon (Grande mosquée de la gendarmerie), Abobo-Baoulé. Toutes choses qui amènent à mettre en lumière les stratégies d'implantation de la communauté musulmane à Abobo.

2.1.3 Stratégies d'implantation de la communauté musulmane

On note qu'il n'existe pas de stratégies particulières d'implantation des lieux de culte de confession musulmane à Abobo. Les lieux de culte islamique dans leur ensemble ont été construits en tenant compte du processus d'étalement urbain de la commune et des besoins culturels de la communauté musulmane. De ce fait, on retient que les mosquées sont construites soit par des ONG, soit par des pays arabes, soit par un particulier pour ensuite en faire don à une communauté musulmane quelconque, ou soit par les ressources propres des fidèles selon leur besoin culturel. Cependant, on retient essentiellement que la majorité des mosquées à Abobo sont des mosquées de cour, construites pour la plupart par ces propriétaires de cours.

2.2 Les populations majoritaires dans le Sud d'Abobo

2.2.1.1 Répartition des Mandé du Nord par secteur et par quartier

Les Mandé du Nord sont inégalement répartis dans les différents secteurs de la commune. Toutefois, ils sont en grande proportion dans les secteurs Sud, Centre et Nord (tableau 1). À cet effet, ils enregistrent des fréquences respectives de 34,2%, 23,29% et 21,8% dans ces trois secteurs. Les autres secteurs sont moyennement investis par ce groupe avec surtout le secteur Ouest qui est le secteur qui enregistre la plus faible proportion de Mandé du Nord avec un taux de 7,84%.

Tableau 1 : Répartition des Mandé du Nord par secteur à Abobo

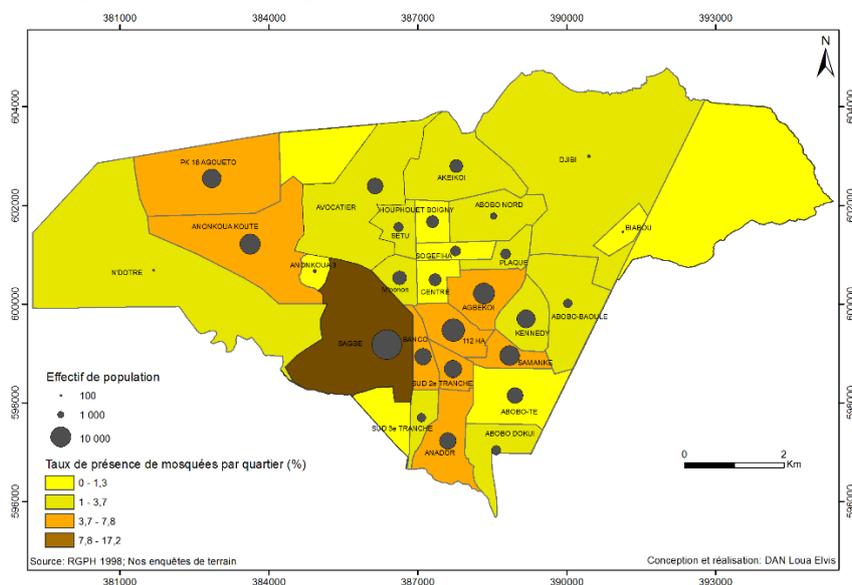
Secteurs	Effectif	Pourcentage (%)
Sud	45 500	34,2
Centre	30 977	23,29
Nord	28 988	21,8
Est	17 092	12,85
Ouest	10 423	7,84
Total	132 980	100

Source : DAN Loua, 2018

Au niveau de leur répartition par quartier, on observe une forte répartition de cette population dans le quartier Sagbé avec une population estimée à 21 605 Mandé du Nord, soit 15,9% de ce groupe (figure 2). À la suite de Sagbé, on retrouve également d'autres quartiers fortement peuplés par les Mandé du Nord avec des effectifs qui oscillent entre 20 000 et 10 000 habitants. Du rang de ces quartiers on a Cent douze hectares (12 106 Mandé du Nord, soit 8,9%), Agbekoi (10 343 Mandé du Nord, soit 7,6%), Samaké (10 092 Mandé du Nord, soit 7,4%) et Avocatier (10 014 Mandé du Nord, soit 7,4%). Les autres quartiers sont faiblement investis par les Mandé du Nord avec moins de 10 000 Mandé du Nord par quartier. Parmi ces quartiers, on a : Djibi, N'dotré, Anonkoua 3 et Biabou avec moins de 1000 Mandé du Nord par quartier.

En ce qui concerne les taux de présence de mosquées par quartier, on s'aperçoit de façon générale que la partie Sud dispose des quartiers ayant les taux les plus élevés. Il s'agit notamment de Sagbé, Agbekoi, Cent douze hectares, Banco 1 et 2, Abobo sud 2^{ème} tranche, Anador et Samaké (figure 2). Dans ces quartiers à forte présence de Mandé du Nord, le taux de présence de mosquées oscille entre 3,7 et 17,2%. Par ailleurs, hormis Anonkoua Kouté et Pk 18 Agoueto, le Nord dans sa globalité enregistre les taux les plus faibles de présence de mosquées. Ces taux sont compris entre 0 et 3,7%.

Figure 2 : carte de la répartition des Mandé du Nord à Abobo en 1998



2.2.1.2 Répartition des Mandé du Nord selon l'appartenance religieuse

L'Islam occupe une place de choix dans la vie des Mandé du Nord. En effet, les Mandé du Nord présentent un paysage urbain, une vie politique, économique et sociale imprégnée de l'Islam. Ainsi, note-t-on que 95,3% des Mandé du Nord à Abobo sont des musulmans (tableau 2).

Tableau 2 : Structure par appartenance religieuse des Mandé du Nord en 1998

Religion	Nombre de fidèles	Pourcentage (%)
Islam	126 730	95,3
Christianisme	2 482	1,9
Non défini	2 029	1,5
Païen	1 403	1,1
Animiste	176	0,1
Autres religions	160	0,1
Total général	132 980	100

Source : DAN Loua, 2018

Quant aux autres confessions religieuses, elles ne sont pratiquées que par moins de 5% des Mandé du Nord. En effet, nous enregistrons au sein de cette population 1,9% de chrétiens, 0,21% d'animistes et 0,12% d'adeptes d'autres religions. Les païens pour leur part représentent 1,67% des Mandé du Nord, et les non définis comptant pour 1,5% de l'effectif.

2.2.1.3 Répartition des Mandé du Nord selon les branches d'activités

En ce qui concerne la répartition des Mandé du Nord par branches d'activités, on note que le commerce demeure leur domaine de prédilection avec 14 084 commerçants représentant 16,8% des Mandé du Nord et 37,9% des actifs, suivi du secteur des services avec 13 598 Mandé du Nord, soit 36,6% de cette population active (tableau 3).

En outre, on retrouve le secteur de l'industrie avec 4 700 Mandé du Nord (12,6%) et les autres branches qui concernent 5% des Mandé du Nord (0,25% d'agriculteurs, 0,01% dans le secteur des mines et 2% dans le bâtiment et les travaux publics).

Tableau 3 : Répartition des Mandé du Nord par catégories d'établissements

Branches d'activités	Effectif	Pourcentage (%)
Commerces	14 084	37,9
Services	13 598	36,6
Industrie	4 700	12,6
Autres branches	1 859	5
Non défini	2 942	7,9
Total général	37 183	100

Source : DAN Loua, 2018

2.2.2.1 Répartition des Gur par secteur et par quartier

À l'instar des Mandé du Nord, la population Gur ou Voltaïque est inégalement répartie sur le territoire d'Abobo. Cependant, on observe que les Gur sont en grande proportion dans les secteurs Sud, Centre et Nord. Dans ces trois secteurs ils enregistrent des fréquences respectives de 41%;45%, 23,5% et 20,3% (tableau 4). Quant aux autres secteurs, à savoir les secteurs Est (9,04%) et Ouest (7,5%), ils sont faiblement habités par les Gur.

S'agissant de la répartition des Gur par quartier, on constate que Sagbé est le quartier où les Gur sont le plus implantés avec un effectif supérieur à 10 000 âmes (figure 3). À la suite de Sagbé on retrouve Cent douze hectares et Samaké dont les effectifs de Gur avoisinent les 10 000 âmes chacun. Quant aux autres quartiers, ils sont investis avec des proportions relativement faibles oscillant entre 0 et 8%.

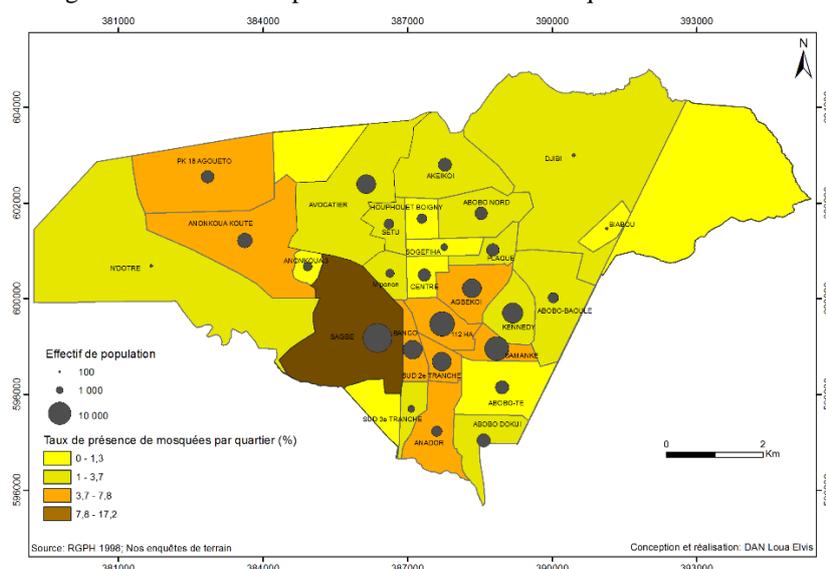
Pour ce qui concerne le taux de présence de mosquées par quartier, on s'aperçoit à l'instar des Mandé du Nord, que les Gur sont en grand nombre dans les quartiers ayant les taux les plus élevés de présence de mosquées dans la partie Sud de la commune. En effet, les Gur sont en grande majorité à Sagbé, Banco 1 et 2, Anador, Abobo sud 2^{ème} tranche, Cent douze hectares, Agbekoi et Samaké. Les taux de présence de mosquées dans ces quartiers oscillent entre 3,7 et 17,2%. Quant au secteur Nord, il est moyennement investi par les Gur. De ce fait, cette zone enregistre de façon générale les taux les plus faibles de présence de mosquées avec des fréquences comprises entre 0 et 3,7%.

Tableau 4 : Répartition des Gur par secteur

Secteurs	Effectif	Pourcentage (%)
Sud	24 498	41,45
Centre	14 523	23,5
Nord	12 523	20,3
Est	5 579	9,04
Ouest	4 609	7,5
Total	59 190	100

Source : DAN Loua, 2018

Figure 3 : carte de la répartition des Gur ou Voltaïque à Abobo en 1998



2.2.2.2 Structure des Gur selon l'appartenance religieuse

Initialement animistes, les Gur enregistrent une forte proportion d'adeptes musulmans. En effet, fort de 46 636 adeptes, soit 78,8% du groupe, les musulmans sont de loin les plus nombreux des Gur (tableau 5). Toutefois, les autres confessions religieuses sont présentes au sein de cette population avec une proportion estimée à 15%. On enregistre à ce propos des chrétiens au sein de cette population Gur qui sont estimés à 14,6%. Les autres religions quant à elles n'ont que 0,5% d'adeptes au sein de cette population. Les païens pour leur part représentent 4,8% de cette population.

Tableau 5 : Structure par appartenance religieuse des Gur en 1998

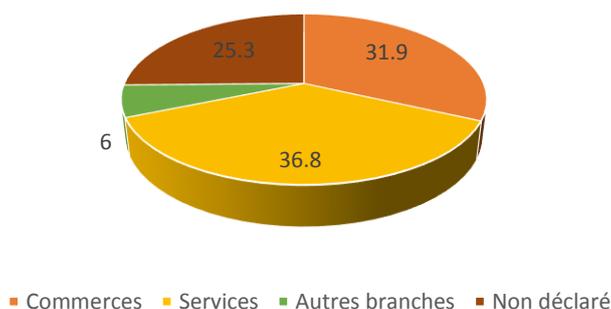
Religion	Nombre de fidèles	Pourcentage (%)
Islam	46 636	78,8
Christianisme	8 624	14,6
Païen	2 841	4,8
Non défini	793	1,3
Autres religions	296	0,5
Total général	59 190	100

Source : DAN Loua, 2018

2.2.2.3 Structure des Gur selon les branches d'activités

À propos de leur répartition selon les branches d'activités, le secteur des services et du commerce concentre la part la plus importante de Gur avec des fréquences respectives de 36,8% et 31,9% (figure 4). L'investissement des Gur dans les autres branches d'activités est très faible et les proportions n'excèdent pas 6%. Ainsi, avons-nous 0,5% actifs Gur dans le domaine industriel, 1,5% dans le bâtiment et travaux publics, 0,5% dans l'agriculture et 0,04% actifs Gur dans le secteur des mines.

Figure 4 : Répartition des Gur par branches d'activités



2.2.3.1 Répartition de la population non ivoirienne par secteur et par quartier

À l'instar de la population ivoirienne, la population non ivoirienne est inégalement répartie sur le territoire d'Abobo. Cependant, on observe une concentration des non nationaux dans les secteurs Sud et Centre. Ils enregistrent dans ces deux zones des fréquences respectives de 49,9% et 27% (tableau 6). Les autres secteurs sont faiblement investis par la population non ivoirienne avec des taux de 11,1% pour le Nord, 9% pour l'Ouest et 2,9% pour le secteur Est qui enregistre la plus faible proportion de population non ivoirienne.

Tableau 6 : Répartition des étrangers par secteur

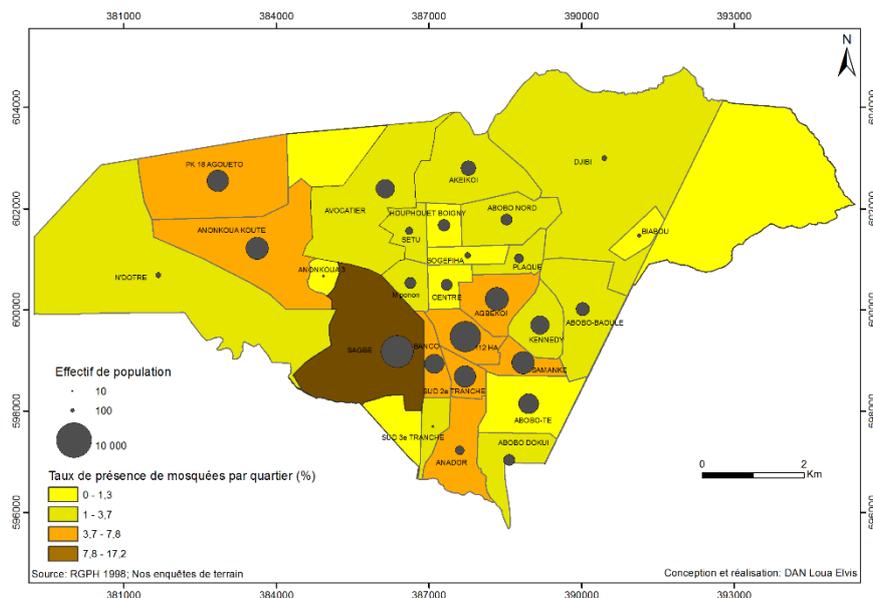
Secteurs	Effectif	Pourcentage (%)
Sud	27749	49,9
Centre	15 002	27
Nord	6 176	11,1
Ouest	5 031	9
Est	1 634	2,9
Total	55 592	100

Source : DAN Loua, 2018

Au niveau de la répartition de la population non ivoirienne par quartier, Cent douze hectares et Sagbé sont les quartiers qui enregistrent les proportions les plus élevées de population non ivoirienne avec des fréquences respectives de 13,5% et 9,5% (figure 5). À la suite de ces deux quartiers, on retrouve Agbekoi qui concentre 7,6% de la population non ivoirienne. Les quartiers ayant une proportion très faible avec une couverture de moins de 1% de la population non ivoirienne sont entre autres : Abobo nord SETU (0,8%), Djibi (0,4%), Sogefiha (0,5%), Abobo sud 3^{ème} tranche (0,1%) et Anonkoua 3 (0,1%).

En outre, on constate la population non ivoirienne vivant à Abobo est également en grande majorité dans la partie Sud de la commune, où on observe les taux de présence de mosquées par quartier les plus élevés. En effet, la carte produite révèle que la population non ivoirienne est fortement implantée à Sagbé, Agbekoi, Cent douze hectares, Banco 1 et 2, Abobo sud 2^{ème} tranche et Samaké. On enregistre dans ces quartiers des taux de présence de mosquées qui oscillent entre 3,7 et 17,2%. Toutefois, hormis Pk 18 Agoueto et Anonkoua Kouté, le secteur Nord dans sa globalité est faiblement investi par la population non ivoirienne. Ce qui s'explique par des taux de présence de mosquées par quartier qui varient entre 0 et 3,7%.

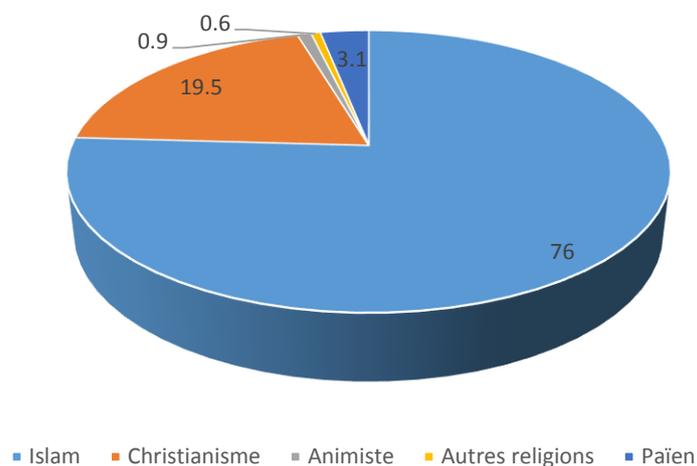
Figure 5 : carte de la répartition de la population étrangère à Abobo en 1998



2.2.3.2 Répartition de la population non ivoirienne selon l'appartenance religieuse

Ayant migré à partir du Nord de la Côte d'Ivoire, la grande majorité partie des ressortissants francophones de la CEDEAO, qui d'ailleurs constituent le plus grand nombre des non nationaux (EVIAR, 2014), est fortement islamisée (figure 6). Cette domination musulmane est manifeste avec 76% de musulmans ressortissants de la CEDEAO notamment originaires du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Quant aux ressortissants francophones de la CEDEAO de confession chrétienne, ils sont estimés à 19,5% et sont pour la plupart d'origine béninoise et togolaise. On retrouve pour terminer au sein de ce groupe 0,9% d'animistes, 0,6% de fidèles d'autres religions et 3,1% de païens.

Figure 6 : Répartition des ressortissants francophones de la CEDEAO selon l'appartenance religieuse

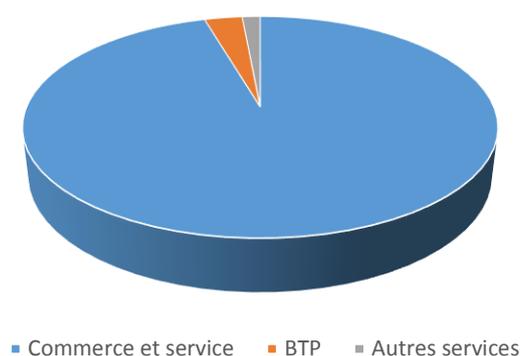


Source : DAN Loua, 2018

2.2.3.3 Répartition des non nationaux selon le statut professionnel

Abordant le volet de la répartition des Africains francophones actifs par branches d'activités, on note une prédominance de ce groupe dans le commerce et dans le domaine des services (blanchisserie, gardiennage, manœuvres, ouvriers, transporteurs, etc.) à hauteur de 31 144 personnes, soit 65,4%. Quant aux autres secteurs, ils enregistrent une faible proportion étrangère avec 2,1% d'étrangers dans le bâtiment et travaux publics, 0,8% dans l'agriculture et 0,03% d'étrangers dans le secteur minier (figure 7).

Figure 7 : Répartition des Africains francophones par catégories d'établissements



III. DISCUSSION

Le religieux marque l'espace autant qu'il le consacre. Le lieu de culte est donc, dans la majorité des cas, constitutif du territoire du religieux. De ce fait, cette dynamique sociospatiale s'observe particulièrement bien dans les villes des Suds à la croissance démographique récente, où l'arrivée de migrants de diverses régions du pays a notamment obligé les acteurs religieux locaux à repenser la pluralité religieuse urbaine en produisant un nouveau maillage de paroisses (au sens de territoires d'encadrements des fidèles par une juridiction religieuse) et de lieux de culte permettant la prise en charge des migrants récemment installés en ville. Cette réalité à la fois sociale, anthropologique et géographique telle que décrite par la synthèse des travaux de RACINE et

WALTHER (2003), TROUILLET et LASSEUR (2016), et BERTRAND et MULLER (1999), s'observe dans le Sud de la commune d'Abobo. En effet, Abobo Sud, territoire à l'origine d'autochtones *Atchan* s'est progressivement mué en paysage malinké avec tout ce que cela implique comme pratique religieuse. La construction du centre-ville (Abobo gare) et de la ligne du chemin de fer occasionné la venue de migrants issus du nord de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens, d'origine Malinké (Mandingue) et islamisés depuis le XII^{ème} siècle. Leur implication dans le commerce et le transport urbain les a fait cohabiter depuis la fin du XVIII^{ème} siècle avec les autochtones *Atchan* qui leur ont permis d'occuper la périphérie des villages d'Abobo-Té et d'Abobo-baoulé (DIABATE et KODJO, 1991). La massive présence de mosquées à cet endroit d'Abobo trouve son origine dans ce processus d'immigration. BOUVIER (2004), DAHER (2011), décrivent des situations similaires pour ce qui est de l'implantation des mosquées en Alsace-lorraine, à Montréal, ils mettent en évidence les apports de l'immigration. De même, TROUILLET et LASSEUR (2016) et PICARD (2016) décrivent des cas de figures similaires à Rabat et au Caire où les migrants subsahariens sont parvenus à construire de véritables centralités territoriales à partir de l'implantation d'églises. Pour ces auteurs, les lieux de culte sont des lieux d'ancrage impliqués dans des processus de territorialisation. Ainsi, le terrain du géographe n'est donc plus seulement les marqueurs du religieux dans l'espace mais en plus le processus de production de ces marqueurs (DEJEAN, 2008).

L'étude a aussi fait état de façon générale de la non prise en compte de la communauté musulmane d'Abobo dans les projets de lotissements villageois. Cette situation apparente à la situation vécue en France au travers de la loi d'emphytéose de Décembre 1905. En effet, tous les cultes à l'instar de l'islam n'étant pas présents en France avant 1905 n'ont pas bénéficié de la flexibilité du régime domaniale et de subventions étatiques (MINISTERE DE L'INTERIEUR, 2011). Quant à la stratégie d'implantation de la communauté musulmane à Abobo telle qu'exposée, rejoint celle des communautés musulmanes en France et au Bénin. À ce propos, il ressort que pour l'acquisition ou la construction de lieux de culte, les associations culturelles musulmanes de France et des villes du littoral du Bénin (Porto Novo, Ouidah et Cotonou) font appel à des financements étrangers en provenance des pays du Maghreb ou du Golfe ou à des dons des fidèles des mosquées locales (MARONGIU-PERRIA, 2005 ; BARBIER et DORIER-APPRILL, 2002).

IV. CONCLUSION

Au terme de notre réflexion, il ressort que le Sud de la commune d'Abobo est un territoire d'impact religieux musulman. En effet, Abobo Sud, territoire à l'origine d'autochtones *Atchan*, par le jeu du communautarisme, s'est mué en paysage d'allogènes et d'allochtones qui ont par la suite construit une urbanisation autour de leurs pratiques religieuses. Le Sud de la commune abrite donc en grande majorité des populations originaires du monde savannicole de la Côte d'Ivoire (Mandé du Nord, Voltaïque et non nationaux), se caractérisant par leur adhésion massive à l'Islam et par leur forte participation aux activités économiques de la commune (populations fortement impliquées dans le commerce et le transport).

S'agissant de l'accès au foncier, il ressort que la majorité des communautés musulmanes n'ont pas bénéficié de la flexibilité du régime domaniale de la période précédant la communalisation. De ce fait, les communautés musulmanes développent diverses stratégies pour s'implanter. Cependant, on retient essentiellement que la majorité des mosquées à Abobo sont des mosquées de cour, construites pour la plupart par ces propriétaires de cours.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. **BARBIER Jean-Claude et DORIER-APPRILL Élisabeth**, (2002). "Cohabitations et concurrences religieuses dans le golfe de Guinée. Le sud-Bénin, entre vodun, islam et christianismes.", in Poutrier R.(org), Colloque Géopolitiques africaines, Bulletin de l'association des géographes français, juin 2002, pp 223-236
- [2]. **BERTRAND Jean-René et MULLER Colette**, (1999). Religions et territoires, Paris, L'Harmattan, 290 p
- [3]. **BOUVIER Delphine**, (2004). Découvrir les lieux de culte musulmans... en Alsace. Cahier de l'observatoire n°40, 80 p.
- [4]. **DAHER Ali**, 2011, « Les lieux de culte islamiques et l'immigration : le cas montréalais », In : Les classiques des sciences sociales, <http://dx.doi.org/doi:10.1522/030272815>
- [5]. **DEJEAN Frédéric**, (2008, 18-20 Juin). Où est Dieu dans le terrain ? Communication au colloque "À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie", à Arras. HAL Id: halshs-00360881 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00360881>
- [6]. **DIABATE Henriette et KODJO Léonard**, (1991): Notre Abidjan. Ivoiremedia, Abidjan, 256 p.
- [7]. **GAGNON Julie Elizabeth et GERMAIN Annick**, 2002, « Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires dans la région de Montréal », In : Cahiers de géographie du Québec, vol.46, 128 :143-163
- [8]. **JALABI Buschra**, 2014, « Avis et règlements de zonage relatifs aux lieux de culte dans l'arrondissement de Montréal-Nord ». Repéré à https://www.cdpdj.qc.ca/Publications/avis_zonage_lieux_culte_Mtl_Nord.pdf
- [9]. **MARONGIU-PERRIA Omero**, (Ed), 2005, Collectivités locales et associations culturelles de Droit français : l'exemple de la pratique de l'islam, Lille, Roubaix, 96p
- [10]. **MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION DE FRANCE**, 2011, « Lettre adressée à Monsieur le préfet de police, à Mesdames et Messieurs les préfets (métropole), Objet : Édifices du culte : propriété, construction, réparation et entretien, règles d'urbanisme, fiscalité » In : http://patrimoine-environnement.fr/wp-content/uploads/2012/06/Circulaire-2011_Edificesdu-culte.pdf
- [11]. **MIRAN Marie**, (Ed), 2006, Islam et modernité en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 546p

- [12]. **PICARD Julie**, 2016. « (Re)penser la géographie des migrations au prisme du religieux : le cas des Africains chrétiens au Caire », *L'Information géographique*, Vol. 80 (1), pp. 54-75.
- [13]. **RACINE Jean-Bernard** et **WALTHER Olivier**, (2003). « Géographie et religions : une approche territoriale du religieux et du sacré ». *L'information géographique*, vol 67, n° 3, p. 193-221
- [14]. **SINOUE Alain**. (Ed), 2012, *Diversité des formes patrimoniales et complexité de la valorisation : l'exemple de la ville de Porto-Novo au Bénin*, Paris, Riveneuve, 67p
- [15]. **TROUILLET Pierre-Yves** et **LASSEUR Maud**, « Introduction », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], Juillet-Décembre, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 06 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/com/7928>